Image not found or type unknown

Frais de notaire pavillon neuf

Par **GUEGAN Bruno**, le **10/10/2018** à **15:01**

Bonjour,

Je suis sur le point d'acquérir un pavillon livré en février 2018 par un entrepreneur à un couple qui, suite à leur séparation ont dut le mettre en vente.
Mon interrogation porte donc sur les frais de notaire réduits, car le pavillon, même si je ne suis pas le premier propriétaire, n'a jamais été habité.

Alors, taux réduit pour immobilier neuf, ou bien taux normal pour ancien?

Merci d'avance pour votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés